

## **COMPT E R E N D U**

### **Etaient présents :**

M. BONNARD Georges, Président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et maire de Pélussin  
Mme RICHARD Béatrice, Vice-Présidente déléguée aux services à la personne de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et maire de Chuyer  
Mme BRESSAND Valérie, Conseillère Municipale, Saint-Michel-sur-Rhône  
Mr DUBOUIS Jean, Adjoint au maire, Pélussin  
Mme CHARBONNIER Marcelle, Adjointe au maire, Maclas  
Mme PARET Catherine, Conseillère municipale, Chavanay  
Mr CROS Pierre, Conseiller municipal, Maclas  
Mme FOREST Marie Claude, élue, Roisey  
Mr VIANNET Robert, adjoint au maire, Roisey  
Mme JAROUSSE Martine, conseillère municipale, Pélussin  
Mme CHAVAGNEUX Dominique, adjointe au maire, Pélussin  
Mme CANET Véronique, parent et conseillère municipale, St Appolinard  
Mme GARDE Brigitte, parent et conseillère municipale, Pélussin

### **Etaient également présents :**

#### **CCPR**

Mme BERNARD Nelly, Responsable de la Maison des Services et du développement économique  
Mme PEL Angélique, Coordinatrice petite enfance et jeunesse,  
Mme PHILIPPON Claire, stagiaire en licence professionnelle, rédactrice du diagnostic

#### **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mme VUILLEMIN Christelle, éducatrice spécialisée  
Mme DETOUCHE Véronique, assistante de service social

#### **AFR :**

Mme VIAL Corine, Directrice de centre de loisirs, Maclas

#### **SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PILAT RHODANIEN**

Mme FOURURE Stéphanie, Directrice

## **PARC DU PILAT**

Mme VORON Rachel, Chargée de la mobilité

Mme MABILON Carole, Chargée de l'éducation au territoire

## **VILLE ANNONAY**

Mme VALLOT Séverine, Directrice Education et citoyenneté et habitante CCPR

## **FAMILLES DE LA CCPR**

Mme ROBINSON Karine, parent et habitante de Pélussin

Mlle ROBINSON Faye, collégienne et habitante de Pélussin

Mme PESSONNEAUX Monique, parent et habitante de Pélussin

M. PESSONNEAUX Didier, parent et habitant de Pélussin

Mlle GARDE Clémence, collégienne et habitante de Pélussin

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Ouverture de la séance par Mme RICHARD : rappel de l'origine de cette enquête en lien avec le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)

Mme PHILIPPON remercie les personnes de participer à cette restitution, et remerciements aux jeunes et à leurs parents d'avoir participé à l'enquête réalisée en novembre 2016.

## **I – RESTITUTION DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES JEUNES**

### **1) Les jeunes et les parents**

Mme PHILIPPON et Mme PEL présentent le diaporama qui a été réalisé en présentation des résultats de l'enquête réalisée auprès des jeunes âgés entre 12 et 15 ans, mais aussi auprès des parents, et des partenaires, en novembre 2015.

Certaines diapositives ont été animées par des quizz et demandaient la participation des membres présents, tous munis de quatre papiers de couleurs différentes en lien avec les réponses attendues sur la thématique abordée.

Cela a permis, sous forme de jeu, de voir si les idées sont préconçues lorsque la jeunesse est évoquée.

Ce temps a laissé la possibilité au public de rebondir sur certains points, notamment sur la mobilité et le lieu de rencontre.

- Concernant **le type d'activité** des jeunes, la majorité des couleurs ressorties sont le bleu, qui représentait le sport, et le violet qui représentait le numérique.

Mme FOURURE a précisé que les jeunes fréquentaient la médiathèque de la CCPR à Pélussin, qui propose un accès numérique et jeux.

- Concernant **les activités que font les jeunes sur leur temps libre**, Mme PHILIPPON a précisé que cela correspondait aux temps hors collège mais aussi hors devoirs scolaires, les participants ont répondu :
  - Les soirs après l'école : couleur rose pour représenter la télévision, et couleur violette pour représenter l'accès internet
  - Le weekend end et les mercredis après-midi : couleur bleue pour représenter le sport et couleur verte pour représenter les rencontres avec les amis
  - Les vacances scolaires : couleur bleue qui représente le sport, couleur rose pour représenter les sorties vacances, et couleur verte pour représenter les rencontres avec les amis.
- Concernant **les lieux de rencontre**, la couleur verte est majoritairement ressortie, correspondant aux sorties avec les copains et chez les copains.
- Concernant **la fréquentation des centres de loisirs**, la couleur bleue est majoritairement ressortie, correspondant aux 7% de jeunes qui effectivement participent au centre de loisirs.

Un parent précise que les centres de loisirs ne proposent pas d'accueil pour les jeunes âgés de 12 ans et plus.

Mme VIAL précise qu'il y a un accueil de loisirs à Maclas pour les 12-15 ans mais peu de jeunes y participent.

Mme FOURURE informe que le centre de loisirs de Pélussin accueille les jeunes jusqu'à 12 ans.

Un parent fait part qu'ils ont peu d'informations et de communication sur les activités proposées par les centres de loisirs, mais aussi sur l'organisation de séjours et de mini camps.

- Concernant **la mobilité des jeunes**, la couleur verte est majoritairement représentée, correspondant à la réponse de 10% de jeunes qui ont un moyen de transport, alors qu'en réalité au niveau des résultats de l'enquête c'est 20%.

Un parent précise qu'il est évident pour les parents d'emmener leur enfant faire une activité.

Lorsque le point sur les conseils municipaux des jeunes est abordé, Mme CHAVAGNEUX explique que sur la commune de Pélussin, une réflexion est en cours pour la mise en place d'un conseil de jeunes, et qui toucherait les 12-15 ans, mais qu'il est compliqué de les mobiliser car ces jeunes sont difficilement accessibles. Un travail avec les collèges de la commune est en cours.

M. CROS explique qu'il y a bien un conseil municipal d'enfants à Maclas qui concerne les 8-11 ans, et qui selon eux, est une tranche d'âge davantage concernée par la vie quotidienne, car plus présents dans le village et donc acteurs de ce qu'il s'y passe.

## 2) Les partenaires :

Les centres de loisirs se remobilisent pour des actions envers les jeunes, et Mme VIAL explique qu'il y avait un club ados à Maclas qui s'est arrêté car les jeunes avaient grandi. En 2015 deux jeunes filles ont fait une demande auprès du centre de loisirs pour relancer ce club ados sur la commune. 7 jeunes viennent un vendredi sur deux de 20h à 23h à ce temps de rencontre, et le covoiturage entre les familles est mis en place. Deux animatrices sont présentes, les jeunes ne sont jamais seuls. Ils mettent en place des actions et s'autofinancent, par ces actions qu'ils réalisent. Un weekend end est organisé cet été grâce à leur autofinancement.

## II – TEMPS D’ECHANGE

### 1) Un lieu d’accueil :

Un parent commence le débat en demandant comment les parents peuvent agir en tant que parent pour la jeunesse.

M. DUBOUIS parle d’un lieu d’accueil : à Bessey il y a un lieu pour les adolescents, mais l’inconvénient c’est qu’il n’y a aucun animateur ou adulte présent pour organiser des temps d’animation.

M. CROS suggère l’idée de faire appel à des parents bénévoles qui se relayeraient pour encadrer un groupe de jeunes, en « auto gestion ». Il semblerait intéressant de penser à une commune qui proposerait un lieu d’accueil pour les jeunes et les parents bénévoles.

Mme VIAL nuance cette proposition en expliquant que si les jeunes sont demande d’autonomie et que si les projets sont basés sur la citoyenneté, cela vient en contradiction avec le bénévolat des parents.

Mme VORON intervient et appuie sur le fait que le lieu stratégique serait à Pélussin, car c’est la commune qui est au cœur de la communauté de communes, et elle accueille les collègues. Il est important de garder la réflexion ouverte sur cette idée de commune centrale.

Mme JAROUSSE dit qu’il est important de responsabiliser les jeunes, et qu’un lieu de rencontre est important pour eux. Il faut mener la réflexion dans les communes mais réfléchir à une dimension intercommunale.

Une collégienne intervient pour dire qu’il serait intéressant que quelque chose soit mis en place les soirs et le mercredi après-midi pour les jeunes sur la commune de Pélussin, car les jeunes du collège sont sur place et en attendant le bus ils pourraient faire quelque chose ou se réunir dans un seul et même lieu identifié.

Un parent intervient pour signaler que les jeunes qui n’ont plus cours dans la journée sortent du collège selon le nouveau règlement, mais les jeunes sont livrés à eux-mêmes dans la rue. Ils restent ensemble dehors et ce n’est pas agréable en période hivernale. Ils font parfois des dégradations. Le temps peut être parfois long avant que le car n’arrive. Comment gérer ce temps libre ? Un lieu où ils seraient à l’abri à Pélussin serait intéressant, et la question de la mobilité ne se poserait plus puisqu’ils prendraient le car ensuite pour rentrer chez eux.

### 2) La question de la mobilité :

Mme VORON expose le fait qu’il est très difficile pour les familles nouvellement arrivées de savoir auprès de quel service s’orienter, et savoir comment fonctionne les systèmes de covoiturage. Il est important de communiquer autour de nouvelles formes de mobilité et le Parc du Pilat et l’ALEC peuvent accompagner les projets sur la mobilité en informant des nouveaux moyens de transports. Elle prend l’exemple de moyens de mobilité pour permettre aux jeunes d’accéder aux activités extrascolaires.

Mme PEL précise que tous ces éléments sont à prendre en compte, et vérifier si cela fonctionne ou non car chaque territoire et moyens sont différents d’une collectivité à une autre.

## **CONCLUSION :**

Mme PEL explique qu'au niveau de la CCPR, et dans le cadre de ses fonctions de coordination, il y a une réflexion à conduire autour de ces propositions. Mme PHILIPPON et elle-même ont déjà rencontré des coordinateurs sur d'autres départements du Rhône, Ardèche, Isère, mais aussi de la Loire, afin de prendre connaissance de leur méthodologie de projet, leur évaluation de territoire, savoir comment ils ont mis en place des actions, ou proposé des lieux en faveur de leurs jeunes.

Certaines collectivités ont mis en place un système de pôles jeunes itinérants, de navettes, de lieux avec ou sans animateurs. Cela a fonctionné ou non selon les projets.

Mme RICHARD rappelle que le contrat enfant et jeunesse définit un cadre bien précis, et que les actions à conduire sont à respecter, et à évaluer en termes de faisabilité. La CCPR a répondu à l'action d'observatoire de la jeunesse, il reste maintenant à voir quelle réflexion il faut conduire autour de cette enquête.

La première étape était d'avoir une vision du territoire, d'où la continuité de cet observatoire qui n'est pas figé dans le temps sur cette première enquête de terrain. Le CEJ actuel et futur permettra de suivre cette évolution.

## **CLOTURE DE LA SEANCE :**

Mme RICHARD remercie les membres ici présents d'avoir participé à cette restitution et les invite à boire un verre ensemble.